

# APASE

Association pour l'Amélioration de la Sécurité et de l'Environnement

## Compte-rendu de la XXXVI<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire

**Samedi 29 juin 2019**

Salle Madeleine Barjac  
26, rue Edouard Beaulieu  
93110 Rosny sous Bois

A.P.A.S.E. Association pour l'Amélioration de la Sécurité et de l'Environnement.  
Association sans but lucratif, régie par les lois et décrets 1901.  
Association n° W931002548, déclarée le 08/04/1983 (réf. 1983-03288) en Préfecture de Seine-Saint-Denis.  
Siège Social : 60-62 rue de l'Etang à l'Eau – 93110 Rosny sous Bois – Tél. 01.48.94.78.09  
e.mail : [apase.association@laposte.net](mailto:apase.association@laposte.net) Internet : [www.apase-association.fr](http://www.apase-association.fr)

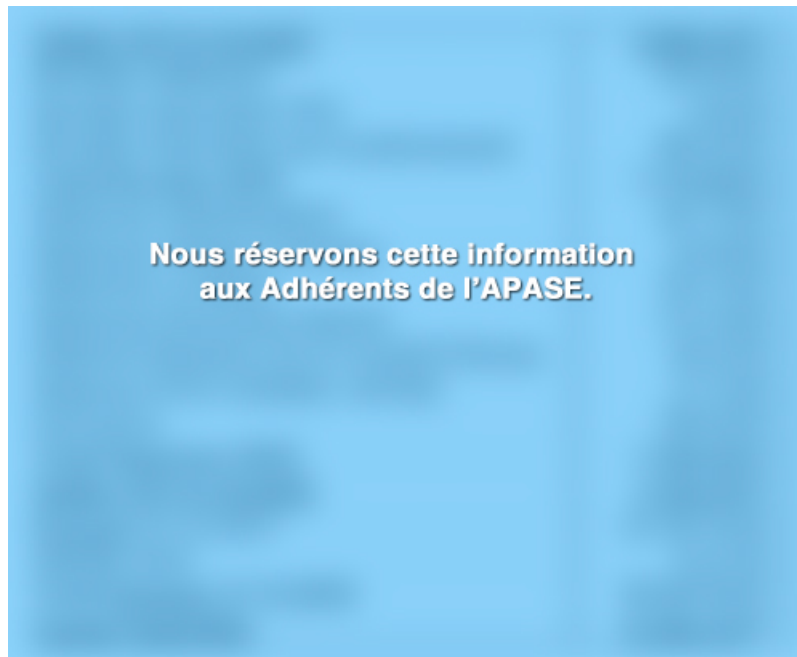
La séance est ouverte à 14H20.

Après émargement, report des pouvoirs sur la liste de présence, et vérification du quorum, l'ordre du jour de la 36<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire est rappelé par le président :

1. Approbation des Comptes 2018.
2. Évolution globale de la Sécurité et de la Qualité de l'Environnement du Quartier.
3. Activités de l'APASE en 2018. Perspectives et projets 2019.
4. Informations et questions diverses.
  - Adhérents, Adhésions et Cotation 2019.
  - Animations de quartier.
  - Autres Projets, informations et questions.
5. Démission du Conseil d'Administration et du Bureau.
  - M. Gaston Véret (trésorier) et M. William Pacini (Président) ne brigueront pas le renouvellement de leur mandat, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29-09-2018. Il sera procédé à un appel de candidature pour ces fonctions, au sein du Bureau.
6. Élection du Conseil d'Administration et du Bureau.

### 1. Approbation des Comptes 2018.

Dépenses et Recettes de l'Exercice 2018 (Période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018)



Le président distribue un comparatif des comptes 2017-2018 et commente l'évolution de chacun des postes de dépenses et de recettes 2018.

Les factures afférentes à l'exercice ainsi que le livret et les chéquiers de l'association sont mis à disposition des membres désireux d'en consulter le détail.

Le président présente le budget 2019 de l'association, dont la structure et les enveloppes budgétaires sont analogues à celles des comptes 2018.

Après une période de stabilité des recettes relatives aux adhésions lors des exercices 2015 et 2016, la diminution notable de 2017 (-14,8%€ vs 2016) se confirme en 2018 (-18,2% vs 2017).

En 2018, le montant des cotisations encaissées n'a reflété que très partiellement (48,5%) la valeur théorique de nos ressources pour 65 adhérents.

Cet écart reste principalement dû à des retards de paiement de cotisation, au sens où ce ne sont pas toujours les mêmes retardataires qui en sont l'origine. Mais son ampleur grandissante confirme un certain désintérêt d'une partie croissante de nos adhérents pour la défense collective des intérêts de notre quartier.

Les actions entreprises par la municipalité en faveur de notre cadre de vie se sont certes multipliées, estompant ainsi notre mobilisation et peut-être notre besoin de vigilance.

Les retards ou les oublis de paiement de la cotisation annuelle génèrent des procédures de rappel administrativement pénalisantes.

Ces défauts de paiement sont également certainement corrélés à la publication tardive des appels de cotisations, à la conjoncture économique défavorable, mais probablement également au développement des associations sportives, culturelles et de loisirs et à la difficulté grandissante de la mobilisation de bénévoles.

Nombre d'adhérents : celui-ci a très peu évolué courant 2018 :

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2018 est de 65 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2017 est de 64 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2016 est de 65 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2015 est de 65 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2014 est de 75 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2013 est de 77 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2012 est de 75 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2011 était de 79 membres.

Le nombre d'adhérents convoqués à l'AG-2010 était de 82 membres.

Le président annonce qu'il n'a pas procédé en 2018, à l'élimination des adhérents n'ayant pas payé leur cotisation depuis plus de 2 ans, après maintes relances, comme cela avait précédemment été fait en 2010 & 2015.

Déplorant les habituels retards de paiement de cotisations, le président rappelle que seul le paiement effectif de la cotisation permet le vote des résolutions présentées en assemblée générale.

Le président rappelle que le nombre d'adhérents permet à l'association de prétendre représenter l'opinion, les demandes, et les souhaits des résidents du quartier. Il incite chacun des adhérents à présenter l'association et ses activités à son voisinage immédiat afin de susciter l'intérêt en vue de nouvelles adhésions. Les Adhérents présents renouvellent leur engagement à démarcher leur voisinage afin de faire connaître l'association et de recevoir leur éventuelle adhésion.

La campagne de porte-à-porte, destinée à sensibiliser les résidents aux activités de l'association et solliciter de nouvelles adhésions, convenue lors de la précédente assemblée générale, n'a pas été conduite par les membres du conseil d'administration qui s'y étaient engagés.

Le président précise qu'en 2018, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, il n'a pas été demandé de subvention FPH spécifique à la Fête des Voisins, et qu'au vu des participations accordées par la commune aux résidents du voisinage, l'APASE n'a financé, sur ses fonds propres, qu'à hauteur de 37,75€ cet évènement en 2018. La fréquentation de cette festivité s'est révélée satisfaisante.

Pour l'exercice 2018, la ville de Rosny sous Bois nous a aimablement versé une subvention de fonctionnement annuelle de 800€. Nous remercions ici la municipalité pour sa générosité et sa reconnaissance de notre activité de veille, de suggestions constructives, comme de notre action en faveur du lien social sur notre quartier. Nous avons bien sûr déposé notre dossier pour 2019, comme nous le faisons chaque année, afin de solliciter le maintien de ce soutien.

Les membres se joignent au président pour remercier vivement la Commune, notamment M. Claude Capillon et M. Jacques Bouvard, pour cette aide qui nous permet d'assurer notre mission avec plus de souplesse et d'efficacité.

Le président soumet ensuite les comptes 2018 au vote de l'assemblée.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Evolution Globale de la Sécurité et de la Qualité de l'Environnement du Quartier.

Le président résume le contexte relatif à la sécurité ...

En 2018, au niveau national : Les violences physiques sont en hausse sensible, Les cambriolages restent à un niveau élevé tandis que les vols concernant les véhicules poursuivent leur régression. La cybercriminalité poursuit une hausse asymptotique.

Voici le lien présentant l'évolution nationale des délits : Interstats-Conjoncture-N-45-Juin-2019  
<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/116780/936693/file/IC45.pdf>

Voici le lien Internet pour consulter le bilan statistique de la délinquance en 2018 :  
[https://www.interieur.gouv.fr/content/download/114599/917454/file/Bilan\\_statistique\\_Janvier2019.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/114599/917454/file/Bilan_statistique_Janvier2019.pdf)

Des données relatives aux composantes de la délinquance à Rosny sous Bois sont accessibles sur le lien suivant (qui ne mentionne pas ses sources ni la date des informations statistiques) :  
<http://www.cacraint.fr/delinquance-et-criminalite-a-rosny-sous-bois-93110>  
Les cambriolages, les vols et les dégradations représentent le type délinquance le plus important dans la ville de Rosny-sous-Bois.

Ce contexte n'a que peu évolué par rapport à l'année précédente : L'activité délinquante a atteint et stagne toujours à des niveaux trop importants.

Nous déplorons que l'information relative à notre quartier proprement dit, ne soit pas rendue publique, ces informations détaillées restant réservées exclusivement à la mairie. Nous reconnaissons toutefois que peu de délits nous ont été rapportés dans le quartier durant 2018.

Nous pensons que si les chiffres comme la tendance, étaient qualifiables de « bons », la municipalité s'empresserait de communiquer sur ce point.  
L'absence de communication signifie qu'il nous faut rester vigilant dans un contexte ne présentant pas d'améliorations notables, voire qui empire dans certains domaines.  
Nous renouvelons notre demande à nos élus de créer une rubrique relative à la sécurité des quartiers dans le magazine de la ville, jugeant que cette préoccupation majeure des habitants ne pouvait être passée sous silence, et que la commune se devait de reconnaître cet état de fait.  
La ville pourrait ainsi faire connaître les réponses apportées en la matière, et surtout nous informer sur les domaines sur lesquels stimuler notre vigilance.

Sur le plan de la prévention ou de la dissuasion, nous avons constaté quelques rondes de surveillance dans le quartier et une police municipale active et soucieuse de notre information.  
Notre demande de rondes à pied des agents de la police municipale reste malheureusement sans effets.

Depuis l'installation des premières caméras de vidéosurveillance sur le quartier, en 2011, des incivilités continuent de se perpétrer sous ces mêmes caméras tels les excès de vitesse, les rodéos en auto et motos pétaradantes, les décharges sauvages ... ces incivilités restant une plaie ouverte et douloureuse pour les habitants du quartier.

L'Apase alerte, cette année encore, la municipalité sur le sentiment naissant d'inutilité de ces caméras dans les rangs des résidents, si rien n'est fait pour traduire cet investissement en résultats perceptibles et durables.

Sur le plan de la sécurité routière, nous déplorons également :

- L'absence de contrôles de vitesse "actifs".
- La pose d'une panoplie quasi exhaustive de ralentisseurs "passifs" rue Claude Pernès.  
Les chicanes ayant forcé les conducteurs à orienter l'avant de leurs véhicules vers les trottoirs, ceux-ci disposent désormais d'une forêt de barrières de sécurité renforcées... certainement fort utiles, mais d'un potentiel décoratif fort douteux.
- Nous notons que l'installation de ces chicanes et ralentisseurs diminue significativement le

nombre de places de stationnement public. Les véhicules étant ainsi « chassés » dans les rues avoisinantes déjà saturées.

- La circulation et le stationnement de véhicules de plus de 3.5T qui restent quotidiens.
- L'absence de limitation de vitesse à 30 km/h ou de quadruples-stops aux carrefours les plus sensibles.

- La mise à sens unique de rues desservant le quartier, augmentent la vitesse des véhicules, leurs nuisances sonores et environnementales, ainsi que le trafic de transit dans les artères pourtant résidentielles..

- La présence quasi-permanente de véhicules de livraison devant les nouveaux immeubles collectifs (notamment ceux joutant l'immeuble de la Mairie). Ces constructions, dans des rues étroites auraient dû prévoir de telles zones de livraison, dans leur propre enceinte, lors de l'étude de leur permis de construire.

L'augmentation délirante de la circulation de transit et des risques qui l'accompagnent constitue manifestement une nuisance "importée" du centre-ville. La densification galopante du centre-ville ainsi que la mise en place du stationnement payant généralisé au centre-ville ne pourront qu'accentuer ces nuisances. La municipalité attentive à l'expression de notre constat, nous avait alors promis un nouveau plan de circulation. Qu'en est-il ?

Ce catalogue quasiment exhaustif des risques et des facteurs d'insécurité, de délits ou d'incivilités a de nouveau jalonné l'année 2018.

Notre sentiment d'insécurité multicritères reste ainsi sensiblement élevé.

Nous restons donc mobilisés pour obtenir la mise en place d'une réelle stratégie de réduction des nuisances, des risques, et de la délinquance sur la commune et tout particulièrement sur les coteaux sud du Plateau d'Avron.

Nous réitérons ici notre invitation à tous les adhérents de l'association à faire preuve de prudence et de vigilance pour eux-mêmes et pour leurs proches. Nous les remercions de nous faire part de leurs observations pouvant conduire à l'amélioration de notre sécurité individuelle et collective.

#### Le président résume le contexte local relatif à la qualité de l'environnement du quartier ...

L'amélioration très substantielle de notre cadre de vie, constatée en 2017, s'est confirmée sur l'exercice 2018.

Après les travaux de réfection de l'éclairage urbain, désormais bien plus fiable,  
Après les travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable de 2016,  
Après le retour à une fréquence mensuelle de collecte des encombrants,  
Après une bien meilleure organisation matinale de ramassage des bacs de déchets,  
Après la sécurisation de quelques intersections routières réalisées récemment,

La ville a engagé les travaux d'enfouissement des réseaux aériens desservant le quartier.

La ville a accepté la mise en double sens d'un axe du centre-ville réduisant d'un tiers notre trajet vers les commerces du centre.

La ville a engagé des procédures plus volontaristes pour réduire les dépôts sauvages.

La ville et le département ont instauré la collecte des déchets végétaux toutes les quinze semaines, en saison.

La ville a suspendu son projet de stationnement résidentiel payant en zones vertes.

La ville a conduit les consultations et engagé la mise en chantier imminente des premiers aménagements du Parc du Plateau d'Avron.

La ville a poursuivi la stimulation des bailleurs sociaux à la rénovation effective des grands ensembles.

La ville nous a promis la réfection des trottoirs et chaussées du quartier, consécutivement à la fin des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (La rue des Chardons débutant sous peu).

La ville a très nettement amélioré la fréquence des nettoyages, notamment des chaussées et des caniveaux, qui s'effectuent régulièrement, le lendemain des dates de changement du côté de stationnement.

Le quartier bénéficie désormais de décorations lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil de Quartier s'est vu doter d'une dotation municipale annuelle de 10.000€ pour mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif porté par les résidents.

L'APASE se félicite d'avoir maintes fois souligné et rappelé ces attentes légitimes des résidents du quartier et a exprimé ses sincères remerciements à M. Claude Capillon, Maire de Rosny sous Bois, et à toute l'équipe municipale, lors d'un entretien courant janvier 2018.

Il reste, bien sûr, des domaines sur lesquels il convient de rester mobilisés :

Le quartier pavillonnaire continue à être "grignoté" inexorablement par l'habitat collectif en dépit des promesses de sauvegarde et de protection réitérées par tous, lors des échéances électorales.

Le quartier reste livré à lui même lors des périodes de neige et de gelées.

La permanence de pigeons attirés depuis des années par la nourriture mise à leur disposition par une résidente de la ruelle du Bois de Neuilly, pigeons dont les excréments souillent voitures et façades alentours. La demande qui a été faite pour le déport du pigeonnier dans l'espace forestier situé à proximité, lors d'une séance du comité de quartier, reste lettre morte. Le président déplore cet état de fait, sur lequel nos interventions sont demeurées infructueuses

Comme à son habitude, le président appelle les adhérents à photographier les situations présentant des problèmes afin de faciliter sa communication avec les services communaux : quelques photographies se révélant bien plus mobilisatrices que de longs textes pour désigner les points de gêne s'ils s'avèrent persistants.

Le président résume le contexte local relatif à la qualité de vie des habitants du quartier ...

Des services publics qui ont quitté définitivement le quartier puis la ville (sécurité sociale).  
Des services publics ramenés et maintenus à leur strict minimum (Poste communale)  
Des services publics désorganisés : l'annulation sans concertation de la desserte de la rue de la Côte des Chênes par le Titus !...

Un nombre trop important d'épaves et de "garages de réparation" en plein air.

Des conditions de circulation déplorables dans la rue Claude Pernès, qui recueille le trafic de la rue du général Leclerc, mise en sens unique, soumettant les riverains à un accroissement intolérable :

- du transit automobile dans les rues de la partie haute des coteaux d'Avron.
- de la pollution
- des nuisances sonores.

La multiplication des sens uniques entraînant :

- un allongement des distances,
- un accroissement de la vitesse des véhicules,
- un surplus de pollution,
- et pour corollaire : un risque accru d'accidents

Des travaux de construction de bâtiments collectifs au raz des chaussées dont la multiplicité et la simultanéité perturbent durablement nos trajets quotidiens, et empiètent sur l'espace public, au détriment des usagers.

L'absence d'équité dans les conditions d'accès des personnes âgées aux transports en commun vers Paris (ils payent plus cher leurs déplacements vers Paris que ne le font les parisiens venant à Rosny).

La préférence donnée aux stationnements payants alors que des zones bleues permettraient une meilleure accessibilité aux commerces du centre ville. Aucune zone d'arrêt minute à proximité des édifices de service publics.

Plus de 200.000 plantes pour la ville mais quasiment aucune pour notre quartier.

La promesse d'une station de métro qui ne sera pas située en centre-ville pour les habitants mais destinée à améliorer la desserte des centres commerciaux situés en limite de la commune.

Des taxes foncières, qui ne cessent d'augmenter, malgré les mesures d'économies décidées.

Le comité de quartier, offre à ses habitants une tribune permettant à chacun d'exprimer ses attentes. Nous avons très favorablement accueilli la création de cet espace d'échange. Plusieurs membres de l'association font partie du groupe des représentants des habitants. Nous réitérons ici notre invitation à nos membres pour qu'ils assistent nombreux et assidus aux réunions publiques de ce comité.

### **3. Activités de l'APASE en 2018. Perspectives et projets 2019.**

Le président indique qu'au cours de l'année écoulée, le bureau de l'association a maintenu le contact avec les élus communaux en de multiples occasions (conseils municipaux, cérémonies des vœux, réunions sur la vie associative, fêtes, foires, marchés, salons, réunions, comités, débat publics, animations de quartier, comité de quartier...).

L'association est et restera vigilante sur la parfaite concordance entre les objectifs et les réalisations, entre les promesses et les accomplissements, entre l'image que l'on donne de la ville et sa réalité quotidienne dans ses quartiers, notamment en ce qui concerne le versant sud du plateau d'Avron.

M. le Président relate les différents contacts écrits ou verbaux que les membres du bureau ont eus avec M. Capillon (Maire de Rosny sous Bois) et M. Bouvard (Conseiller Chargé de la Sécurité) courant 2018, notamment au cours des séances du comité de quartier, auxquelles nous continuerons d'assister de façon assidue en 2019.

Notons que nous insistons encore sur notre demande visant à nommer notre quartier "les Coteaux d'Avron", par opposition à "*quartier Casanova-PréGentil*" communément utilisé et jugé fort peu représentatif et respectueux du caractère pavillonnaire du versant sud du Plateau d'Avron.

Des rencontres seront bien sûr prévues si cela s'avère nécessaire, courant 2019, pour faire le point de l'état du quartier.

Sur le plan de la sécurité au sens large, comme sur le plan environnemental, nous appelons nos adhérents à plus de vigilance et leur demandons de nous communiquer les problèmes qu'ils rencontrent afin de pouvoir valider et réagir selon leur nature auprès des autorités responsables. Nous remercions vivement ceux qui le font régulièrement.

Nous invitons nos membres et leur voisinage à utiliser sans retenue les mesures préventives mises en place par les services de Police Nationale et Municipale, notamment la déclaration de leurs périodes de congés d'été, afin que leur résidence soit inscrite comme point de passage des rondes de surveillance. Cette déclaration améliorera la sécurisation de leur domicile ainsi que de l'ensemble du quartier.

Sur le plan pratique, en matière de sécurité des biens et des personnes, nous vous recommandons de confirmer les plaintes que vous déposez aux commissariats de Rosny-sous-Bois ou de Neuilly-Plaisance, en adressant un courrier à M. le Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY - 173, Avenue Paul Vaillant Couturier 93008 BOBIGNY - Téléphone : 01 48 95 13 93. En y décrivant, pour ceux qui le souhaiteraient, dans le cas de Rosny sous Bois, la nature de l'accueil reçu au commissariat.

Sur le plan de notre environnement et de notre cadre de vie, le président appelle chaque adhérent à lui faire part des problèmes rencontrés, à transmettre des photographies, afin que l'association puisse étayer son argumentation lors de ses contacts avec les élus.

## **5. Informations et Questions Diverses**

### **5. a Cotisation 2019.**

La situation financière précédemment rapportée ne le justifiant pas, le conseil d'administration a donc proposé le maintien pour 2019, du montant de la cotisation d'adhésion à l'APASE à 10€. L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité. Le montant de la cotisation, reste donc inchangé à 10 € par an. L'appel de cotisation 2019 accompagnera le compte rendu de la présente assemblée générale. Une carte d'adhérent pourra être remise aux membres de l'association qui en feraient la demande, au cours de l'exercice 2019 si des bénévoles se chargent de son élaboration et de sa distribution.

### **5. b Animations de quartier.**

Devant la demande exprimée par les participants, le président suggère que l'association participe à la fête des voisins 2019, pour rassembler les adhérents qui le souhaiteraient. Cette proposition est très favorablement accueillie par l'assemblée.

Au rang des animations pouvant être réalisées dans le quartier, nous gardons en mémoire :

Une chasse aux Œufs de Pâques pour les enfants, une bourse d'échange de boutures, Le fleurissement par l'APASE de quelques parterres communaux, ... Le président, très favorable à de telles initiatives, fait de nouveau appel à la motivation/participation de chacun pour que ces projets soient élaborés et détaillés, afin qu'ils puissent être mis en œuvre avec toute la professionnalité qu'ils exigent.

### **5. c Autres Informations et Questions**

Les participants ont mentionné la lenteur des travaux d'enfouissement, certainement due à la multiplicité des intervenants.

Ils ont également déploré la généralisation du stationnement payant en centre-ville, mais reconnaissent que, moyennant paiement, il est plus aisé d'y trouver une place de stationnement. Ils ont également confirmé unanimement leur opposition au stationnement payant en zone verte.

Le président a appelé à une plus grande participation des adhérents à la remontée d'informations sur les thématiques propres à l'association afin de documenter le site Internet de l'association.

Le président a rappelé l'importance de susciter de nouvelles adhésions auprès du voisinage des membres adhérents.

## **6. Démission du Conseil d'Administration et du Bureau 2016.**

Les membres du Conseil sortant sont :

Mesdames	:	Mme Pamela Dos Santos Mme Rosa Pianca Mme Marie-Claude Roger, Secrétaire Générale
Messieurs	:	M. Roland Blum M. William Pacini, Président, qui confirme son souhait de ne pas briguer le renouvellement de son mandat. M. Gaston Véret, Trésorier, qui confirme son souhait de ne pas briguer le renouvellement de son mandat.

Le président confirme les motivations qui l'ont conduit à annoncer sa décision de céder la Présidence de l'APASE lors de l'Assemblée Générale précédente, relative à 2017, confirmée par l'appel à candidature, publié conjointement à la Convocation à la présente assemblée Générale.

Le Trésorier en fait de même.

Le président présente les raisons majeures de sa décision :

L'ampleur des acquis, détaillés au cours de cette Assemblée Générale, notamment sur les chapitres de l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie.

La nécessité pour l'APASE de renouveler son regard sur le quartier et ses besoins, consécutivement aux améliorations conclues ou engagées par la Ville, consécutivement à nos demandes.



Le président souligne l'importance donnée par nos élus, à la nécessité d'un interlocuteur représentatif et avisé, portant l'expression des besoins des résidents du quartier. L'APASE tenant ce rôle depuis 37 années.

L'assemblée et le président constatent la carence de candidatures aux fonctions de Président de l'APASE.

L'assemblée et le président constatent la carence de candidatures aux fonctions de Trésorier de l'APASE.

L'assemblée constate que, dans ces conditions, l'élection d'un Bureau pour l'exercice 2019 est compromise.

#### **7. Élection du Conseil d'Administration et du Bureau APASE 2019.**

Il n'est donc pas procédé à l'élection d'un Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

Le président démissionnaire propose de rester temporairement en fonction pour assurer la gestion des affaires courantes de l'Association préalablement à la tenue d'une Assemblée Générale, destinée, conformément à nos Statuts, à décider de la transmission du patrimoine de l'association, et à en déclarer la dissolution, si la présente carence de candidatures de remplacement aux postes de Trésorier et de Président devait se confirmer d'ici là.

Sur le plan de la gestion des dépenses, le président propose d'interrompre les abonnements et prestations extérieures souscrites par l'Association, en date de la présente assemblée, exception faite de l'assurance et des divers frais, notamment administratifs, nécessaires à cette période de transition.

Sur le plan de la préparation de l'Assemblée Générale de dissolution de l'APASE, le président propose d'organiser, préalablement à la tenue de cette assemblée générale :

- Une réunion de quartier, en présence de M. Capillon, Maire de Rosny sous Bois, pour tenter de susciter des candidatures nécessaires à la constitution d'un Bureau qui assurera la pérennité de l'APASE
- Cette réunion de quartier étant précédée par la distribution d'une ou plusieurs lettres d'information, à l'ensemble des résidents du territoire de l'association, présentant l'APASE et les arguments :
  - o qui motivent la nécessaire pérennité de l'APASE
  - o et stimulent des candidatures aux fonctions de trésorier(e) et de Président(e)
- Un appel à candidatures, analogue à celui qui a accompagné la convocation à la présente assemblée, sera distribué simultanément au compte rendu de la présente assemblée générale.

Le président soumet ces propositions au vote de l'Assemblée.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

#### **8. Pot de l'amitié.**

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16H25. En remerciement de leur présence, l'APASE a offert un rafraîchissement aux participants à l'Assemblée.